

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com - www.nicematinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS



Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée

AVIS D'APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE VAR ESTEREL MEDITERRANEE

Portant rectification du document d'orientations et d'objectifs

placant le secteur du tournel sur la commune

de roquebrune-sur-argens en espace agricole structurant

Par délibération n° 17 en date du 24 septembre 2018, le conseil communautaire de la CAVEM a approuvé la modification simplifiée n° 1 du SCOT sur son territoire. Cette délibération est affichée au siège de la CAVEM et à la Mairie de la commune concernée, à savoir Roquebrune-sur-Argens, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à compter du mardi 11 décembre 2018 pendant un mois. Le dossier du SCOT modifié est tenu à la disposition du public sur le site internet de la CAVEM ainsi qu'à la CAVEM et en mairie de Roquebrune-sur-Argens.

COMMUNE DE COGOLIN

AVIS

REVISION ALLEGÉE N°1 DU PLU

Par délibération n°2018/136 du 4 décembre 2018, le conseil municipal de la commune de Cogolin a prescrit la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme - Création d'un Secteur de Taille Et de Capacité Limitée (STECAL) au sein de la zone A du PLU (article L. 153-34 du Code de l'Urbanisme).

En application des articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, cette délibération est affichée en Mairie durant un mois et publiée au recueil des actes administratifs.

Un registre d'observations est mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie pendant toute la phase de concertation.

AVIS D'ENQUÊTES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique, sur le projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour la liaison entre la plage des Ourisnières et la plage des Mouettes sur la commune du Pradet.

Le projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, d'une durée de 30 ans et d'une superficie de 1 535 m², comprend notamment un cheminement, une terrasse de 35 m² liée au poste de secours, une rampe de 38 m² pour les personnes à mobilité réduite et le réseau d'assainissement. Il ne nécessite pas d'étude d'impact.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du 11 décembre 2018 au 11 janvier 2019 dans les lieux ci-dessous :

- Mairie du Pradet Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Parc Cravero 83220 Le Pradet
- Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 heures - 13 h 30 à 17 heures - Le Vecteur - 107 boulevard Henri Fabre - 83041 Toulon cedex 09
- Lundi au vendredi 9 heures à 12 heures - 14 heures à 17 heures.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie - Parc Cravero - 83220 Le Pradet ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Arnaud d'ESCRIVAN, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

- Permanences Mairie du Pradet
- Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Jeudi 13 décembre 2018 13 h 30 - 16 h 30 -
- Mardi 18 décembre 2018 9 heures - 12 heures -
- Vendredi 4 janvier 2019 - 13 h 30 - 16 h 30 -
- Lundi 7 janvier 2019 9 heures - 12 heures -
- Vendredi 11 janvier 2019 13 h 30 - 16 h 30 -

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du préfet, responsable du projet de concession (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service domaine public maritime et environnement marin, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en mairie du Pradet, en préfecture du Var (DDTM du Var, service aménagement durable) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

Le préfet du Var accordera ou refusera la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports à la Métropole Toulon Provence Méditerranée par arrêté préfectoral.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 7 novembre 2018, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique sur le projet de concession de la plage naturelle des Bonnettes sur la commune du Pradet.

Le projet de concession, d'une durée de 12 ans et d'une emprise globale d'environ de 2 450 m², prévoit l'installation d'un lot d'exploitation "tables et chaises/matelas/parasols" et d'une terrasse dédiée au poste de secours. Il ne nécessite pas d'étude d'impact.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du 11 décembre 2018 au 11 janvier 2019 dans les lieux ci-dessous :

- Mairie du Pradet Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Parc Cravero - 83220 Le Pradet
- Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 heures - 13 h 30 à 17 heures.
- Le Vecteur - 107 boulevard Henri Fabre - 83041 Toulon cedex 09
- Lundi au vendredi 9 h à 12 heures - 14 heures à 17 heures.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie - Parc Cravero - 83220 Le Pradet ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Arnaud d'ESCRIVAN, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

- Permanences Mairie du Pradet
- Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Mardi 11 décembre 2018 9 heures - 12 heures -
- Mardi 18 décembre 2018 9 heures - 12 heures -
- Lundi 7 janvier 2019 13 h 30 - 16 h 30 -
- Mercredi 9 janvier 2019 - 9 heures - 12 heures.

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du préfet, responsable du projet de concession (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service domaine public maritime et environnement marin, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en mairie du Pradet, en préfecture du Var (DDTM du Var, service aménagement durable) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

Le préfet du Var accordera ou refusera la concession de plage à la Métropole Toulon Provence Méditerranée par arrêté préfectoral.

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS

Par Assp du 22.11.2018, il a été constitué une SASU dénommée : STILLNOT. Nom commercial: PIZZA PRESTO. Capital : 500 €. Siège : 25, avenue Riondet, 83400 Hyères. Objet: L'exploitation de tous fonds de commerce de la préparation, la transformation, et la commercialisation de plats cuisinés de restauration sur place, à emporter et en livraison, ainsi que la vente de tous produits liés directement ou indirectement à l'objet social. Durée : 99 ans. Président : M. FARES Samir, 18, impasse de Beauvallon-Haut, 83400 Hyères, pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers. Immatriculation au RCS de Toulon

AVIS DE DISSOLUTION

CP Jean-François GRILLAT et Marie-Laure DEGERINE GRILLAT

Notaires associés

27, Impasse de Champs Gervais

74890 BONN-EN-CHABLAIS - SCI LES BERNARDINS

Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 153 500 €

Siège social à LA LONDE-LES-MAURES (83250)

83 Lotissement Les Hameaux de Valcoris

R.C.S. TOULON 453 689 242

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 7/06/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

Monsieur Bernard DELOBEL demeurant à LA LONDE-LES-MAURES (83250) 63 Lotissement Les Hameaux de Valcoris a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation seront adressés ou notifiés au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULON.

Pour avis, Me GRILLAT.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCC1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2018 au tarif de base de 4,16 € HT pour le Var.

Résultats du tirage du lundi 10 décembre 2018

CHANCE

8 13 16 34 37 10

5 BONS NUMÉROS + CHANCE : Aucun gagnant
5 BONS NUMÉROS : 2 100 000 €

10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €

4 BONS NUMÉROS + CHANCE	28	1 000 €
4 BONS NUMÉROS	313	500 €
3 BONS NUMÉROS + CHANCE	1 100	50 €
3 BONS NUMÉROS	13 671	20 €
2 BONS NUMÉROS + CHANCE	16 349	10 €
2 BONS NUMÉROS	199 209	5 €
1 BON NUMÉRO + CHANCE	217 403	2,20 €

Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €

B 0977 2345	C 8616 8560	D 3447 8753	F 3855 7712	G 8705 1619
H 7422 8999	M 0039 9644	R 4328 5704	R 6222 5446	R 7280 2157

0 666 918 120 747 jeux gagnants unitaires à ce tirage

A gagner, au tirage LOTO® du mercredi 12 décembre 2018 :

5 000 000 €*

Résultats et informations : Application fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Résultats des tirages du lundi 10 décembre 2018

KENO GAGNANT VIE

Midi

2 5 6 13 16 18 19 23 28 36
39 43 45 47 53 55 57 59 62 65

Multiplicateur x 3

JOKERS 7 493 001

Résultats et informations : Application fdj.fr

SOIR

2 6 9 10 14 19 25 26 30 32
33 34 35 38 43 51 52 54 63 70

Multiplicateur x 2

JOKERS 0 666 918

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

PROFESSIONS DU CHIFFRE ET DU DROIT, COLLECTIVITÉS

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE EN QUELQUES CLICS

- > Service gratuit
- > Accessible sur identification
- > Espace professionnel sécurisé
- Gérer vos publications légales ou celles de vos clients
- Publier dans les meilleurs délais
- Télécharger immédiatement vos devis et attestations de parution

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE DE PROXIMITÉ

04 93 18 71 49
legales@nicematin.fr

legales pro

VOS ANNONCES EN 1 CLIC